

**PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du JEUDI 06 DÉCEMBRE 2012 à 19 heures**

Date de Convocation	: 28 novembre 2012	Nombre de Membres en exercice	: 15
Date d’Affichage	: 28 novembre 2012	Nombre de présents	: 12 puis 13
		Nombre de votants	: 15

L’an deux mil douze, le jeudi six décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : François BOBO, Jean FLAMANT, Guy PERNAUT, Anne PERDU, Bernard CORDELETTE, Maurice BOITELLE, Marie-Jeanne BAILLEUX, Yann MARTIN, Suzanne ROYOLE-DEGIEUX, Avelino GOMES.

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Didier LEMÉE	par	Guy PERNAUT
Emmanuel FONTAINE	par	Marie-Jeanne BAILLEUX
Carine KOWALSKI	par	Yann MARTIN (jusqu’à 19h45)

Il est procédé à l’élection d’une secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Anne PERDU à l’unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu’elle a acceptées.

**ORDRE DU JOUR :**

**MODIFICATION de l’ORDRE du JOUR.**

Il est proposé d’ajouter au point 7 :

- Recensement : nomination du coordinateur et des agents recenseurs.

**APPROUVÉ à l’UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 13 septembre 2012.
- 2) Assainissement :
  - Retour au non-collectif,
  - Mise en enquête publique et demande de subventions auprès du Conseil Général et de l’Agence de l’eau de Seine-Normandie.
- 3) CCVA : Adhésion de nouvelles communes.
- 4) SIDEN-SIAN : Adhésion de nouveaux syndicats intercommunaux d’assainissement.
- 5) Restauration et Périscolaire.
- 6) Relations avec la CCVA
- 7) Questions diverses.

**1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2012.**

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 septembre 2012.

**APPROUVÉ à l’UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

**2) ASSAINISSEMENT.**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé, lors de sa réunion du 10 février de cette année, d’abandonner l’assainissement collectif pour revenir à un assainissement non collectif.

Il rappelle à nouveau, quelques points concernant l’assainissement, évoqués également lors de la réunion publique du 30 novembre 2012.

En ce qui concerne l'assainissement collectif :

- les travaux auraient dus débuter en 2009,
- report annoncé par le SIDEN-SIAN qui avait d'autres priorités exigées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour répondre aux normes européennes,
- pas de certitude ni engagement de la part des partenaires financiers,
- coûts de réalisation et d'entretien du réseau et dit de la station qui se révèlent élevés.

En ce concerne l'assainissement individuel :

- mise en place du SPANC (Service Public d'Assainissement Collectif) qui contrôle les installations individuelles de chaque habitation,
- possibilité dès à présent d'obtenir des aides financières pour des installations individuelles (subvention à 60 % par AESN et autres dispositifs soumis à condition),
- existence de nouveaux systèmes d'assainissement adaptables aux particularités des terrains.

Dans ce contexte confirmé par les différents contacts échangés avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le SIDEN-SIAN et les chargés de mission du SPANC, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur :

- **LE RETOUR AU NON COLLECTIF SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BARISIS-AUX-BOIS**

**POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

- **LA MISE EN ENQUETE PUBLIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS AFFERENTES AUPRES DU CONSEIL GENERAL ET DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE :**

**POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

### **3) CCVA : ADHÉSION DE NOUVELLES COMMUNES.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que :

*« En application de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités locales et suite à l'arrêt du schéma départemental de coopération intercommunale de l'Aisne du 22 décembre 2011, Monsieur le Préfet de l'Aisne propose un arrêté portant projet d'un nouveau périmètre de la communauté de communes du Val de l'Ailette et visant à intégrer les communes suivantes : Besmé, Blérancourt, Bourguignon-sous-Coucy, Camelin, Fresnes, Manicamp et Quierzy. »*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur le nouveau périmètre.

**CONSIDÉRANT** que les communes de Blérancourt, Camelin, Besmé et Bourguignon-sous-Coucy acceptent leur intégration à la C.C.V.A,

**CONSIDÉRANT** que les communes de Manicamp, Quierzy se sont exprimées sur leurs volontés d'adhérer à la communauté de communes de Chauny – Tergnier et que la commune de Fresnes a exprimé sa volonté d'adhérer à celle des Vallons d'Anizy,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Conseil Municipal **ACCEPTE** l'adhésion des communes suivantes : Blérancourt, Camelin, Besmé et Bourguignon-sous-Coucy.

**Article 2** : Le Conseil Municipal **REFUSE** l'adhésion des communes suivantes : Manicamp, Quierzy et Fresnes conformément à leurs volontés exprimées.

#### **4) SIDEN-SIAN : ADHÉSION DE NOUVEAUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'ASSAINISSEMENT.**

Les syndicats intercommunaux d'assainissement des communes de Camphin et Phalempin, d'eau potable d'Avelin et Pont à Marcq, des eaux potables de la région de Masny et d'eau potable d'Aniche, Auberchicourt et Monchecourt ne s'opposent à l'adhésion au SIDEN-SIAN préconisé par le Préfet du Nord.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit surtout d'une obligation faite par la Préfecture de regrouper les syndicats intercommunaux, ces derniers n'en n'ont pas le choix. Il lui semble qu'il est inutile de s'y opposer.

**POUR à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

**CONTRE : M. Bernard CORDELETTE, M. Yann MARTIN + POUVOIR de Mme Carine KOWALSKI, Mme Marie-Jeanne BAILLEUX + POUVOIR DE M. Emmanuel FONTAINE** rappelant que lors de sa réunion du 15 janvier 2010, le conseil municipal avait décidé de manifester son mécontentement contre le retard pris dans la mise en œuvre des travaux d'assainissement collectif, en n'approuvant plus les nouvelles adhésions.

#### **5) RESTAURATION ET PÉRISCOLAIRE.**

La restauration scolaire ne pouvant être mise en place par la Communauté de Communes du Val de l'Ailette (CCVA), faute d'un effectif atteint de 15 enfants, Monsieur le Maire maintient sa volonté de trouver une solution à ce problème.

La création d'une association ne paraissant pas être une solution à envisager, Monsieur le Maire proposent de créer une garderie périscolaire matin, midi et soir avec possibilité aux enfants d'apporter leur panier repas pour le midi.

Peu d'investissements matériels seraient alors engagés car la salle du Foyer Rural est déjà équipée de micro-onde, réfrigérateur,...

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette proposition de principe, en sachant qu'une étude plus approfondie sera menée pour connaître les détails d'une telle mise en place, notamment les charges et moyens en personnel.

**POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

#### **6) RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'AILETTE (CCVA).**

Monsieur le Maire tient à faire le point sur les réunions auxquelles il a assisté, notamment :

- Pôles scolaires : poursuite de l'étude.
- Ordures ménagères : résultats bons d'où la baisse de 1 € sur la part fixe.
- Communes isolées : acceptation du nouveau périmètre du Préfet.
- Tourisme : plusieurs projets en cours (marches, visite du lycée d'Aumont,...)
- Habitat : organisation d'un forum consacré entre autres à la consommation d'énergie.

Il tient également à signaler les difficultés rencontrées, au quotidien, concernant la réactivité de la CCVA (plusieurs demandes sont nécessaires pour avoir une réponse) ainsi que le manque de nouveauté sur leur site internet.

**BONNE NOTE est PRISE par les MEMBRES PRÉSENTS.**

Arrivée de Mme Carine KOWALSKI.

## **7) RECENSEMENT : NOMINATION DU COORDINATEUR ET DES AGENTS RECENSEURS.**

Le recensement de la population aura lieu du 17 janvier 2013 au 16 février 2013.

Il convient donc, de délibérer pour la nomination du coordinateur et des agents recenseurs.

Il est proposé :

- Coordinateur : Mme Marie-Françoise BOBO
- Agents recenseurs : Melle Aude HANSEN  
Melle Johanna DUCELIER

**POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.**

## **8) QUESTIONS DIVERSES.**

- **Stationnement rue de l'Eglise**

Monsieur le Maire indique tout d'abord qu'il n'est pas possible de prendre délibération sur un sujet porté en questions diverses et non inscrit à l'ordre du jour.

Cependant, Monsieur le Maire propose d'abandonner de toute façon la décision prise précédemment de prendre un arrêté d'interdiction de stationnement rue de l'Eglise. En effet, cet arrêté de police s'avèrerait être inapproprié pour régler un comportement isolé d'incivilité. Elle serait d'autant plus injuste pour les habitants de la rue de l'église. La réglementation sur le stationnement en agglomération est fixée par le code de la route. Il appartient à chaque usager de la respecter sous peine de contravention.

**POUR à la majorité des membres présents.**

**CONTRE : MM. Bernard CORDELETTE et Yann MARTIN (circulation difficile avec de gros cabarits).**

**ABSTENTIONS : Mme Marie-Jeanne BAILLEUX + pouvoir de M. Emmanuel FONTAINE et Mme Carine KOWALSKI.**

- **Appellation « Barisis-aux-Bois »**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Général a approuvé la dénomination de la commune : Barisis-aux-Bois.

Toutefois, il faut attendre un écrit pour pouvoir envoyer le dossier à la Préfecture puis au Conseil d'Etat pour la décision finale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40

Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Jean FLAMANT,

Guy PERNAUT,

Anne PERDU,

Bernard CORDELETTE,

Didier LEMÉE,

Maurice BOITELLE,

Emmanuel FONTAINE,

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU,  
Absent excusé

Yann MARTIN,

Suzanne ROYOLLE-DEGIEUX,

Françoise ARMANI,  
Pouvoir à Jean FLAMANT

Avelino GOMES,

Carine KOWALSKI,  
pouvoir à Yann MARTIN